

## COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2014

**Présents** : BOISSARD Jean-Claude, ARNAUD Françoise, PELLETIER Lionel, REBOUILLAT Denis, CARLOT David, BEURRIER Jacques, MRCELA Christel, PERRAUD Claude, ROQHIA Emmanuel

**Excusée** : MONNOT Marie Hélène

---

Le Conseil Municipal approuve le précédent compte rendu.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour relatif à la CLECT.  
Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

### **Délibération - Remplacement du panneau d'affichage place de la mairie :**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de délibérer sur le changement du panneau d'affichage de la mairie situé sur le local alambic. Il est demandé si le changement du vitrage ne serait pas moins onéreux. Ce point sera vérifié et si le cadre est également touché, l'achat d'un nouveau panneau sera préférable.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de fixer une enveloppe de 800 € si le remplacement de ce panneau s'avère nécessaire et autorise Mr le Maire à engager cette dépense.

### **Délibération - Travaux divers :**

Monsieur le Maire fait part aux élus de la nécessité de procéder à divers travaux de voirie sur la commune et présente un devis pour les rues communales suivantes :

- Rue de la Louvère
- Route de Pleure
- Rue du Sauvageot
- Chemin accès propriété de Mr Baud

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de valider le devis de l'entreprise ROY pour la somme totale de 6 643 € TTC.

### **Délibération - CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :**

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT transmis par la Communauté de Communes Bresse Revermont et propose de délibérer sur sa validation.

Après avoir pris connaissance du rapport et à l'unanimité des présents, le conseil municipal valide le rapport de la CLECT dans son intégralité.

La délibération sur le règlement de la salle des fêtes est remise à un prochain conseil.

## Informations diverses :

- La commune a reçu récemment un défibrillateur. Après informations prises auprès des maires de communes avoisinantes, il s'avère que l'appareil peut être volé ou vandalisé. Il serait donc préférable de le placer dans le hall de la mairie, avec affichage pour en avertir l'emplacement. Mr le Maire en assurera l'installation.
- La Communauté de Communes Bresse Revermont demande à connaître les travaux de voirie souhaités par la commune. La commission voirie du conseil municipal se rendra sur place pour évaluer les besoins par ordre de gravité : route du Chalonge, rue du sabotier, route de Pleure...
- Information du SIVOS : le SIVOS informe les communes que le projet de natation pour la grande section de maternelle et le CE1 « doit être pris en charge par les communes » pour un coût d'environ 27.50 €/élève. Aucune décision n'a été prise par le conseil municipal.
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h15, suivi du traditionnel vin d'honneur.
- L'archivage des documents communaux par un agent spécialisé du Conseil Général est terminé.
- Monsieur Noël NOIROT sollicite l'achat de la faucheuse de la commune, qui ne servira plus. L'ensemble du conseil municipal est d'accord et décide de lui donner gracieusement.
- Le Conseil Général et la Préfecture s'accordent pour autoriser l'implantation d'un panneau de limitation de vitesse à 50 km/h qui sera situé à 150 mètres avant le panneau d'agglomération en venant de La Chassagne. De plus, un compteur viking sera installé provisoirement pour analyser le trafic routier des principales voies de la commune.
- Le tirage de l'affouage aura lieu le dimanche 23 novembre 2014 de 10h à 11h30.

